

## Personnes PRESENTES :

- Monsieur ABELANET Pierre - Mairie - FITOU
- Monsieur BADIE Georges – Adjoint au Maire - Mairie LE BARCARES
- Monsieur BARTHEZ Claude - GIP, association des riverains - PORT LEUCATE
- Monsieur BROUART Georges - Anciens Pêcheurs - PORT-LEUCATE
- Monsieur CALLA Daniel - Association Le Barcarès Nature Pluriel
- Monsieur CANO Jean-Luc - Mairie - TORREILLES
- Monsieur le Président CLERMONT Robert - Association des Propriétaires de Parcelles de Leucate
- Monsieur CYPRIEN Alain - Comité Local des Pêches de Port Vendres
- Madame DE BARGUE Uriane – Service urbanisme - Mairie LE BARCARES
- Madame et Monsieur GIPULO Isabelle et Francis - SARL Mas Julianas
- Madame GLEIZES-DESMIDT Frédérique – Mairie FITOU
- Monsieur GUILPAIN Nicolas – Service environnement - Mairie LEUCATE
- Monsieur HULLO Fabien - SDIS Pyrénées-Orientales
- Madame la Présidente LAWERMAN Isabelle - Association Barcarès Nature Pluriel
- Madame Marie MAILHEAU – Chargée de mission Révision SAGE – RIVAGE
- Madame MARGAIL Cécile - Mairie - TORREILLES
- Monsieur MONTEVERDE Benoît - SDIS Aude
- Monsieur MOULIN Marc - Direction Départementale Jeunesse et Sports des Pyrénées-Orientales
- Monsieur NAVARRO Charles Fédération - des Chasseurs des Pyrénées-Orientales
- Monsieur PEREZ Mathieu – Garde Animateur - PMCA
- Madame et Monsieur PERISSE Evelyne et Henri - Association des Propriétaires de Parcelles de Leucate
- Madame PHILIPPE Claude - LEUCATE
- Monsieur PICAREL Yves – Adjoint au Maire - Mairie LEUCATE
- Monsieur ROBERT Julien – Chargé de mission Natura 2000 - RIVAGE
- Madame ROQUES Christine - Association ECCLA
- Monsieur SASTRE Claude - Association FRENE 66
- Monsieur le Maréchal des Logis Chef SAVARY Christian – Gendarmerie, brigade nautique.

## Personnes EXCUSEES :

- Madame ALQUIE Agnès - Chambre d'Agriculture de l'Aude
- Madame BOSC-BOSSUT Nadine - Agence de l'eau RM
- Madame BOYE Agnès - LPO AUDE
- Monsieur CARBONELL Sébastien - EHTP Sigean
- Madame CHAIX Catherine - D.D.T.M. de l'Aude
- Monsieur le Directeur COSTE Alain - Comité Départemental de Tourisme de l'Aude
- Monsieur DALOZ - Aurélien - Cépralmar
- Monsieur le Maire DESMIDT Jean - CAVES
- Monsieur DUBOST Jérôme - Service environnement - PMCA
- Madame DUSSERRE Karine - PNR Narbonnaise - NARBONNE
- Madame ESCOUBEYROU Gislaïne - D.D.T.M. des Pyrénées-Orientales
- Madame FAJON-HERVIOU Céline – PMCA
- Monsieur FANLOU Arnaud - Association de Développement du Pays de la Narbonnaise
- Madame GARNIEL Sylvianne Conseillère municipale - SAINT LAURENT DE LA SALANQUE
- Monsieur GOT Alain – Adjoint au Maire - SAINT LAURENT DE LA SALANQUE
- Madame GROSSET Stéphanie - E.I.D. Méditerranée
- Monsieur GUILLAUTOU Roger - LE BARCARES
- Monsieur le Directeur KNIBIELHY Igor - Comité Départemental de Tourisme des Pyrénées-Orientales
- Monsieur LECLERC Yves - Association Régionale de Naturisme en Languedoc Roussillon
- Madame MALET Nathalie - IFREMER SETE
- Madame MEUTELET Christine - D.D.T.M. de l'Aude
- Monsieur MORAGUES Laurent - Agence de l'eau RM
- Monsieur PALAU André - E.I.D. Méditerranée - Agence de CANET en ROUSSILLON
- Madame POUTAS Véronique - Chambre de commerce et de l'industrie de Narbonne
- Monsieur le Président RABASSE Claude - ACCA Leucate
- Monsieur ROUSSELOT Marcel - ACCA Torréilles
- Monsieur SIROT Benjamin - Conservatoire des Espaces Naturels - Languedoc-Roussillon
- Madame SORBIER Cécile - PNR Narbonnaise
- Monsieur TRICOIRE Jean-Louis - D.D.T.M. de l'Aude

## Pièces jointes :

- Diaporama présenté.

## Ordre du jour :

- **Natura 2000 et le SAGE**
- **la circulation des engins motorisés**
- **la fréquentation de l'étang et de ses abords**
- **les différents « sites à enjeux » sur-fréquentés**
- **la préservation des systèmes.**

### COMPTE-RENDU DE SCEANCE :

Introduction par Monsieur Yves PICAREL, assurant la présidence tournante de cette réunion de travail. Monsieur Yves PICAREL souhaite la bienvenue aux participants et présente le thème de cette réunion : groupe de discussion sur les problématiques liées à la fréquentation.

Il rappelle, avec Julien ROBERT, le but de cette réunion : informer et discuter avec les participants sur les actions à intégrer au DOCOB Natura 2000 ou aux orientations du SAGE.

L'ordre du jour est présenté.

Concernant les différentes parties de l'ordre du jour, les informations qui ont été développées sont disponibles dans le document joint à ce compte-rendu ou téléchargeable sur les sites suivants :

- "<http://www.yuuwaa.com/fr/login.html>" / **Login** : marie.mailheu@mairie-leucate.fr / **Mot de passe** : "mrivage".
- <http://salses-leucate.natura2000.fr/>.

Récapitulatif des **démarches Natura 2000 et SAGE** : les 2 procédures et leurs complémentarités, les périmètres et les possibilités de financements des actions à mettre en œuvre. Cf. pièce-jointe.

- Remarque : si les deux documents doivent être cohérents, il n'y a pas de suprématie de l'un par rapport à l'autre dans le sens où la réalisation d'une action dépendra de sa localisation (périmètres SAGE ou Natura 2000) dans lequel elle est inscrite ou de l'enjeu auquel elle répond (ressource en eau ou habitat-faune d'intérêt communautaire) si les périmètres se superposent.
- Remarque : les décisions inscrites dans les deux documents ne pourront être évidemment respectées que si la volonté locale suit. Il est rappelé que la démarche Natura 2000 est basée sur le volontariat, les actions qui seront financées, se réaliseront uniquement avec l'accord des propriétaires et/ou gestionnaires des terrains inclus dans le périmètre d'étude. En ce qui concerne le SAGE, la réglementation est plus forte : il est validé par une Commission Locale de l'Eau, son règlement est opposable aux tiers, il doit être compatible au SDAGE et il est soumis à l'avis du Comité de Bassin et à enquête publique.

Présentation de la première opération de gestion de la fréquentation : **Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels et faire respecter la réglementation**. Cf. pièce-jointe.

- Remarque : limiter et "canaliser".
- Remarque : la question du respect de la propriété foncière, et des propriétaires, est soulevée sur les terrains qui seront la cible d'éventuels aménagements. Les cabaniers de Leucate insistent sur leur volonté d'intégrer les deux démarches avec le souhait d'avoir des discussions constructives.

Présentation de la deuxième opération de gestion de la fréquentation : **Organiser et canaliser la fréquentation de l'étang et de ses abords**. Cf. pièce-jointe.

- Remarque : en ce qui concerne les contrôles pouvant être réalisés sur l'étang, la brigade nautique fait valoir que ce n'est pas forcément sa première mission (correspondant à l'investigation sub-marine) et que plus que de chercher à faire respecter systématiquement des règles inapplicables, il faut plutôt rechercher une bonne coordination des activités. Il est rappelé que la réglementation en vigueur sur le site, si elle était respectée à la lettre, ne permettrait la pratique d'aucune activité sur l'étang (vitesse maximale autorisée sur

les plans d'eau : 5 nœuds).

- Remarque : la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports qui a la compétence sur la réglementation sportive et la gestion des conflits d'usage fait valoir que au vu de l'étendu du territoire qu'ils ont à couvrir, ils ne peuvent pas être dans la prévention, mais qu'ils restent à l'écoute de toutes les communes qui auraient des difficultés particulières à gérer la pratique des activités sportives sur leurs territoires.
- Remarque : la pertinence du balisage des hauts-fonds est discutée.
- M. Cyprien, représentant des pêcheurs sur l'étang insiste sur le fait que leur activité doit être pratiquée sur tout l'étang. Ils n'envisagent pas la création de zones de pêche spécifique.
- Il est également rappelé que de nombreux zonages ont déjà été discutés, il conviendra de reprendre ces zonages existants lors des futures discussions. M. Badie précise que depuis les discussions qui ont permis de zoner partiellement l'étang, de nouvelles activités ont vu le jour, il y a donc la nécessité d'évoluer avec ces nouvelles contraintes.

Présentation de la troisième opération de gestion de la fréquentation : **Protéger les sites de reproduction des espèces de faune d'intérêt communautaire et les habitats naturels sur-fréquentés (piétons, vélos, chevaux, ...)**. Cf. pièce-jointe.

- Remarque : une des actions concourantes à cette opération concerne l'appui au communes pour empêcher l'émission de déchets dans les espaces naturels. Remarque : cette action ne devrait pas porter que sur les secteurs les plus fréquentés. Il est précisé que les études de fréquentation se sont déroulé uniquement dans le périmètre Natura 2000, ce sera donc ces secteurs qui seront prioritaires.
- Remarque : l'enjeu de la sur-fréquentation ne se pose pas de la même façon en hiver. M NAVARRO propose donc de dater certaines actions entre avril et août pour les enjeux de nidification.
- Remarque : le fait de créer des sentiers n'est pas incompatible avec le fait de vouloir interdire l'accès à des zones sensibles. Cela permet de canaliser le public sur des sites choisis et dans des conditions optimisées. Il est précisé que la maîtrise d'ouvrage sur le tracé du sentier littoral a été confiée à RIVAGE. Il est précisé également que dans le cadre de la démarche Natura 2000, le réseau n'a pas vocation à créer des sentiers pour le public, ainsi les financements ne seront pas pris en charge par le réseau Natura 2000

Présentation de la troisième opération de gestion de la fréquentation : **Restaurer et préserver les systèmes dunaires**. Cf. pièce-jointe.

- Remarque : pour la mise en place de ganivelles, l'EID peut faire une formation aux agents communaux ou intercommunaux concernés. Si la fourniture et la pose de ganivelles est financée, il faudra se renseigner sur les possibilités qui existent pour leur entretien et les réparations, non négligeables à cause des nombreuses dégradations déjà constatées. La mairie de Torreilles informe que les ganivelles qui résistent le mieux sont celles implantées profondément.
- Remarque : l'association Nature Barcarès Pluriel félicite la mairie de Leucate sur l'adaptation du nettoyage mécanique des plages, ainsi que nettoyage manuel des plages de La Franqui qui permet le retour d'une dynamique naturelle notamment sur les dunes mobiles embryonnaire et sur les hauts de plage. Ces dispositions seraient à envisager sur tout le site d'études, cependant il conviendra de prioriser certains secteurs.
- Remarque : la problématique du recyclage des déchets sur les plages est soulevée. En Belgique, elle est effective, mais la solution en France d'une poubelle tous les 10m reste la seule efficace. Des réflexions seront à poursuivre sur le sujet.

### Questions diverses.

- M. Barthez soulève le problème du curage du chenal inter-ports. Cette problématique sera discutée lors de prochains ateliers.

Les participants sont remerciés par Monsieur Yves PICAREL.

Il est précisé que tous les documents présentés seront disponibles sur demande auprès des chargés de mission Natura 2000 et révision du SAGE. Par ailleurs, le compte rendu de réunion sera envoyé dans la mesure du possible par mail aux participants.

Les animateurs, le syndicat RIVAGE Salses-Leucate, restent à la disposition de tous les participants pour tous renseignements complémentaires.

Julien ROBERT, Chargé de mission Natura 2000 :  
**04.68.40.51.08 / [julien.robort@mairie-leucate.fr](mailto:julien.robort@mairie-leucate.fr)**  
Marie MAILHEAU, Chargée de mission pour la révision du SAGE :  
**04.68.40.44.38 / [marie.mailheau@mairie-leucate.fr](mailto:marie.mailheau@mairie-leucate.fr)**